

## Rôles et responsabilités d un.e étudiant.e chercheur.e à l'École de technologie supérieure

La responsabilité première de l'étudiant.e chercheur.e est de prendre une part active à sa formation et de prendre les mesures requises pour assurer sa réussite, ce qui implique un sens des responsabilités, un engagement et un intérêt marqué pour son programme d'études et particulièrement pour son projet de recherche. Dans ce contexte, l'étudiant.e chercheur.e est le premier responsable du succès de son programme d'études et de la réalisation d'activités de recherche visant la production de connaissances, d'articles scientifique et/ou technique, d'un rapport, d'un mémoire ou d'une thèse.

Ainsi, les rôles et les responsabilités de l'étudiant.e chercheur.e concernent :

1. L'adoption d'une attitude proactive, de leadership et d'initiative dans toutes les étapes de son séjour d'études et de recherche à l'ÉTS. L'étudiant.e chercheur.e est le (la) « chargé.e de projet » de l'ensemble des tâches (recherche, rédaction, contrats, recherche de financement, etc.) acceptées pendant son séjour à l'ÉTS.
2. Une attitude de respect et d'ouverture d'esprit dans les relations avec les membres de l'équipe de recherche, le personnel de l'ÉTS et particulièrement avec les encadrant.e et co-encadrant.e, le cas échéant, du projet de recherche.
3. La réceptivité aux conseils, aux suggestions, à la critique constructive de son encadrant.e de recherche ou de tout autre enseignant.e impliqué.e dans sa formation.
4. La démonstration d'un esprit critique.
5. La participation aux activités du groupe de recherche et le travail d'équipe (lorsque requis) avec les pairs.
6. La préparation de la rencontre d'encadrement initiale (où le plan de réussite sera établi) avec son encadrant.e de recherche.
7. La planification adéquate de son horaire afin de consacrer le temps nécessaire à la réalisation du projet selon l'échéancier et, advenant des retards, à adapter cette planification afin de respecter cet échéancier.
8. La préparation adéquate et suffisamment documentée des rencontres de suivi avec son encadrant.e de recherche. L'étudiant.e chercheur.e se rend disponible pour les rencontres qui sont requises pour faire le point en cours de réalisation de son programme d'études.
9. La communication aux encadrant.e et co-encadrant.e, le cas échéant, de tout facteur qui pourrait perturber ou retarder significativement l'avancement de ses études ou de ses travaux.
10. Le développement des habiletés de communication orale et écrite dans la langue de travail qui sera employée principalement pendant le projet (français ou anglais). De même que prévoir une révision linguistique des textes et documents de présentation qui sont destinés à être évalués/améliorés par le ou les encadrant.e.s du projet (articles, thèse, mémoire ou rapport).
11. La recherche active des différentes sources de financement qui lui sont accessibles (par exemple, bourses, stages, concours, prix, etc.).
12. Le signalement à son encadrant.e de recherche, dans les meilleurs délais, de tout problème survenant dans son cheminement (difficultés d'intégration, d'apprentissage ou financières, choix de cours, disponibilité, absence ou délai dans la rétroaction sur les travaux ou autres difficultés liées à l'encadrement) ou d'une absence prolongée imprévue à l'échéancier.